

Procès-verbal

Conseil d'Administration du 01 juillet 2010 - 14H15

Approuvé au Conseil d'administration du
07 octobre 2010

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 29 avril 2010 à 14h15 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

Membres du Conseil d'Administration		
M. MARTINA Daniel	Président de l'Université	Présent
Collège enseignants A		
Mme BAULANT Camille	UFR Droit, Economie et Gestion	Présente
M. DENECHERE Yves	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. FRERE Pierre	UFR Sciences	Présent
M MOGUEDET Gérard	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-président du Conseil d'Administration	Présent
M. NICOLAS Pascal	UFR Sciences	Procuration à M. Frère
M. SAINT-ANDRÉ Jean-Paul	UFR Médecine	Procuration à M. Taillefait puis présent
M. SAULNIER Patrick	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présent
Collège enseignants B		
M. BOUJON Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M.CLEDY Jean-Luc	IUT	Présent
M. CHRISTOFOL Hervé	ISTIA	Procuration à M. Boujojn
M. DUMAS Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
Mme LERAY-RICHOMME Anne-Marie	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présente
Mme REY Anne	UFR Ingénierie du tourisme du bâtiment et des services	Présente
M. TAILLEFAIT Antony	UFR Droit, Economie et Gestion	Présent
Collège BIATOSSE		
M. LEMAITRE Bertrand	DSI	Présent
M. HAMARD Patrick	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. COADOU Franck	ISTIA	Présent
Collège étudiants		
M. TANNOU Thomas Titulaire	UFR Médecine Fé2A et indépendants, vitamine ton campus	Présent
Mlle Lan-Min LE BIHAN	UFR Sciences pharmaceutique et ingénierie de la santé Fé2A et indépendants, vitamine ton campus	Présente
M. BADIH Yassine Titulaire	UFR Sciences Vis ton campus	Présent puis procuration à Mme Rey
M. MICHEL Jérémie Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNEF, ESD écologie et associations étudiantes	Absent
M. ROCHER Maxime Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNI et indépendants, des études pour l'emploi	Absent
Collège personnalités extérieures		
Mme SARAMITO Sophie	Conseil Régional des Pays de la Loire	Excusée
M. BLANC, suppléant de M. GAUDIN Christian	Conseil Général de Maine et Loire	Procuration à M. Saulnier
M. BELOT, suppléant de M. RAOUL Daniel	Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	Procuration à M. Denechère
Mme VERNEUIL Muriel	MEDEF Anjou	Procuration à M. Moguedet
M. FOURCADE Alain	CFC-CGC	Présent
M. HAMON Bernard	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire	Présent
M. DELEDEUILLE Michel	Centre APEC d'Angers	Excusé
Mme THOUIN Danielle	CFDT	Procuration à M. Martina
Total membres statutaires : 31 20 membres présents, 7 procurations, 4 membres absents		

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

M. Henri – Marc PAPAVOINE - Directeur général des services
Mme Nicole GUEHO - Représentante du Recteur
Mme Chantal REMERAND – Agent comptable – Directrice des Affaires financières
Mme Laurence ESTEVE – Responsable du Pilotage du BACE
Mlle Guénaelle JOHANET – Responsable du BACE

♦ **Membres présents invités par le Président**

M. Daniel SCHAUB - Directeur de la Faculté des Sciences
M. Olivier DUVAL – Directeur de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé
M. Christian ROBLEDO - Directeur de l'ISTIA
M. Eric DELABAERE – Vice-président au CEVU
M. Antoine FRAILE – Vice-président aux Ressources humaines
M. John WEBB - Vice-président des Relations Internationales
M. Yves MEIGNEN – Vice-président à l'analyse stratégique et à la prospective
Mlle Charlotte GODIN – Vice-présidente étudiante

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Information	4
1.1. Grand emprunt.....	4
2. Masterisation des métiers de l'enseignement	4
3. Lettre de cadrage budgétaire 2011	4
4. Bureau d'accueil des chercheurs étrangers (BACE)	5
4.1. Informations : présentation du BACE	5
4.2. Procédure générale d'accueil des Chercheurs Etrangers	5
4.3. Convention Université d'Angers – Résidence Appart Hôtel	6
5. Projet : <i>Histoire de l'Université d'Angers</i>	6
6. Primes de charges administratives et de responsabilités pédagogiques 2010-2011	6
7. Dispositions budgétaires.....	6
7.1. Demande d'adhésion à l'UNF3S 2010 (Université numérique des sciences, de la santé et du sport)	6
7.2. Prise en charge des prestations liées à l'action sociale en 2009	6
8. Enseignements et vie étudiante	6
8.1. Démarche qualité dans l'offre de formation	6
8.2. Charte de délocalisation des enseignements.....	7
8.3. Contrat étudiant – Tutorat d'accompagnement	7
8.4. Cahier des charges pour la mise en place d'un 10ème mois de bourse	7
8.5. Accompagnement des organisations étudiantes ayant des élus au sein des conseils centraux	7
8.6. DU Formation technique complémentaire (UFR Médecine)	8
8.7. Demande de création d'un parcours recherche pluridisciplinaire pour les étudiants de Master 2 à ANGERS.....	8
8.8. Demande de création du DIU Direction de projets culturels : territoire, innovation et coopération (UFR Droit, économie et gestion)	8
8.9. Accord de double diplôme en partenariat international pour la délivrance des diplômes Bachelor Honours Diploma (European Engineer Degree) «Animal Production» Productions animales (Université des Sciences Appliquées à Dronten - Pays Bas) et la Licence professionnelle «Métiers du Conseil en Elevage» - Domaine : Productions Animales (Université d'Angers - IUT, AGROCAMPUS OUEST RENNES, Groupe ESA)	8
8.10. Liste des UEL.....	8
9. Evaluation IUT	8
10. Procès-verbaux des CA du 29/04/2010 et du 03/06/2010	8
11. Patrimoine immobilier : dossier d'expertise pour l'extension de l'UFR ITBS	9
12. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA.....	9
13. Aménagements de service des enseignants du second degré.....	9

◆ **Annexes**

M. MARTINA ouvre la séance à 14H15. Il présente Mme RENAUD qui représente la Région des Pays de la Loire sans voix délibérative. Il annonce les modifications à l'ordre du jour et les procurations des membres excusés.

1. Information

1.1. Grand emprunt

M. MARTINA explique que le premier cahier des charges pour les appels d'offres du grand emprunt est publié. Il porte sur les équipements d'excellence. Le dossier est à remettre pour le 15 septembre 2010. La question de savoir si les établissements du PRES UNAM et la Bretagne présentent conjointement ou non un projet pour l'initiative d'excellence devrait être tranchée avant les congés d'été.

2. Masterisation des métiers de l'enseignement

M. MARTINA informe les administrateurs de l'avancée de ce dossier. Les masters des métiers de l'enseignement se mettent en place.

Une difficulté concernant les inscriptions au master professorat des écoles est apparue. L'Université de Nantes et l'IUFM souhaitaient que les inscriptions soient effectuées à l'Université de Nantes puisque 80% de ces enseignements sont assurés par l'IUFM (école interne de l'Université de Nantes). Dans aucun des dossiers présentés en cohabilitation, il n'a été question que l'université porteuse inscrive auprès d'elle les étudiants qui préparent dans les autres universités. M. MARTINA confirme que les étudiants préparant un master à Angers seront bien inscrits à l'Université d'Angers ; et ce malgré les tensions que cela a pu engendrer. L'avenir de l'IUFM est une question importante qui sera probablement posée au cours de l'année prochaine. M. MARTINA estime que l'IUFM est un vrai pôle de compétences dans les sciences de l'enseignement en général et qu'il est indispensable aux universités. Inversement, l'IUFM a besoin de s'appuyer sur les disciplines et sur la connaissance que les universités ont de la pédagogie des masters pour alimenter sa propre réflexion. D'autre part, chacun a intérêt à ce que les compétences de l'IUFM soient articulées au niveau régional.

La deuxième difficulté concernait les inscriptions des étudiants préparant un master à l'UCO. M. MARTINA explique qu'il faut garder en mémoire l'esprit du partenariat avec l'UCO. Il s'agit d'une politique de site. Le conventionnement avec l'UCO se fera avec l'université proposant des formations communes sur le site. Pour les maters d'enseignement, la politique de site est toujours de rigueur. L'Université d'Angers proposant des masters, les étudiants de l'UCO seront donc inscrits à l'Université d'Angers. Un avenant à la convention existante sera donc rédigé.

M. DENECHERE aimerait que le contenu de la convention avec l'UCO soit diffusé afin d'accompagner le travail des porteurs de projets de formation en partenariat avec l'UCO.

3. Lettre de cadrage budgétaire 2011

M. MARTINA présente la lettre de cadrage budgétaire 2011 votée à l'unanimité par la commission du budget du 24 juin 2010. L'étude de cette lettre de cadrage avant l'été correspond au calendrier annoncé par M. MARTINA pour une politique budgétaire davantage anticipée. Cette lettre décrit les grandes orientations pour le budget de 2011. Elle s'inscrit dans le contexte de 2010. M. MARTINA rappelle les conditions d'allocation des moyens 2010. Malgré une progression des moyens plus faible que celle annoncée par le Ministère en décembre 2008, l'Université d'Angers est l'université qui connaît la plus forte progression en pourcentage au cours de ces deux dernières années. Il regrette l'évolution du modèle Sympa 2 et la volonté politique du Ministère d'atténuer ses effets, notamment par l'abandon de la politique de redéploiement de postes en faveur des universités sous encadrées et que la compensation TP=TD soit traitée hors modèle favorisant par conséquent les grandes universités scientifiques. De plus, M. MARTINA souligne que le mécanisme d'excédent d'initialisation (écart entre la dotation perçue par l'université et la dotation qu'elle devrait percevoir si le modèle était appliqué strictement) a atténué la progression des moyens de l'Université d'Angers puisque son financement se fait sur l'enveloppe générale de la dotation aux universités. Enfin, M. MARTINA rappelle que le déficit en emplois calculé par le modèle est affiché à 214 postes. Il regrette que l'efficience de l'université ne soit pas prise en compte par le modèle dans le calcul de l'allocation des moyens. De plus, la satisfaction de la forte progression de l'allocation des moyens depuis deux ans se heurte à l'absence de création de postes.

Pour 2011, la politique budgétaire est établie à partir de la dotation 2010. Elle se concentre, dans la lettre de cadrage proposée, sur les besoins des composantes. Le socle des composantes a été renforcé

de 600 000 euros. Les augmentations de certaines charges (fluides...), la création d'autres charges ont été prises en compte et 100 000 euros sont dégagés pour de nouveaux appels à projets et des compléments éventuels pour des projets maintenus. Le socle est défini en deux parties : dotation en heures complémentaires et dépenses diverses. M. MARTINA souhaite que de la souplesse soit laissée aux composantes dans la gestion de ces deux parties et qu'elles soient fongibles dans les deux sens. Pour 2011, une augmentation de 100 000 euros du socle des composantes est budgétisée pour financer l'augmentation de certaines charges. Il est légitime de penser que cette augmentation sera plus importante ; soit par une augmentation de notre DGF en 2011, soit par la redistribution de l'enveloppe des appels à projets 2010 arrivant à échéance ou par leur intégration dans le socle. Ce mécanisme de « fond de roulement » des appels à projets ne pourra se faire qu'après l'analyse d'un bilan complet de la campagne 2009-2010. Il est donc absolument indispensable que les retours demandés aux composantes s'effectuent avec précision et dans les délais affichés.

La répartition de l'augmentation du socle entre les composantes se fera suivant les effectifs pondérés – les coefficients étant de 1, 1,5 et 2 suivant les filières. Le budget des composantes sera évidemment abondé par ailleurs par leurs ressources propres et par la redistribution du financement ministériel lié à la compensation de certaines charges.

La lettre de cadrage rappelle les contraintes réglementaires liées aux reports et aux programmes pluriannuels d'investissement. Les seuls reports autorisés concernent les contrats de recherche pluriannuels en cours et les tranches annuelles non exécutées de programmes pluriannuels d'investissements. Il est toujours possible pour les dépenses de fonctionnement de demander une autorisation au conseil d'administration de prélèvement sur fond de roulement qui doit être validée par le Recteur d'académie.

Enfin, M. MARTINA rappelle que les budgets doivent être remontés à la Direction des Affaires Financières pour le 15 octobre 2010.

M. LEMAITRE demande si un calendrier a été déterminé pour les appels à projets 2011. M. MARTINA lui répond qu'ils seront lancés en automne 2010 sur les 100 000 euros budgétés en 2010 (le montant n'étant pas encore connu pour 2011).

M. HAMON regrette le poids de l'historique dans la répartition budgétaire. Seule la partie attribuée aux composantes fait exception mais elle ne représente que 3% du budget. Il estime que la répartition du budget pourrait être établie par rapport à des leviers permettant l'augmentation de l'efficience des composantes de l'université. M. MARTINA lui répond que, effectivement, le socle finance ce qui est récurrent mais que la marge de manœuvre dégagée par les appels à projets à l'initiative des composantes, principalement dans le domaine de la formation, est importante. De plus, l'évolution des dotations des composantes ne peut pas se faire au détriment des habilitations en cours, l'historique doit donc être pris en compte. Enfin, certains postes ont pu être dégagés grâce à une politique budgétaire forte (recrutement dans le domaine du pilotage et en soutien administratif à la recherche). Pour 2011, le soutien technique à la recherche est inscrit dans la lettre de cadrage. M. MARTINA rappelle que la masse salariale occupe 80% du budget, ce qui réduit les marges de flexibilité.

La lettre de cadrage budgétaire 2011 est approuvée à la majorité avec 24 voix pour et 2 abstentions.

4. Bureau d'accueil des chercheurs étrangers (BACE)

4.1. Informations : présentation du BACE

Mme ESTEVE, Responsable du Pilotage du BACE, présente le Bureau d'accueil des chercheurs étrangers. Il a été pensé comme un guichet unique. Il s'appuie sur les expertises de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction de la Recherche et de la Direction des Relations internationales. Le BACE a pour objectif d'améliorer l'accueil des Chercheurs Etrangers et il leur offre une assistance logistique et administrative.

Mlle JOHANET décrit les services proposés par le BACE et les pages web disponibles à partir du site de l'université. Le BACE a un rôle de coordinateur administratif dans la préparation de l'arrivée du Chercheur Etranger, un rôle de conseil et d'assistance lors de son séjour pour la bonne mise en œuvre des démarches administratives.

4.2. Procédure générale d'accueil des Chercheurs Etrangers

Mlle JOHANET décrit la procédure générale d'accueil des Chercheurs Etrangers qui s'intègre dans la procédure de recrutement des chercheurs invités validée lors du précédent conseil d'administration.

Cette procédure définit l'articulation des missions du BACE, de la Direction des Ressources humaines, de la Direction de la Recherche et de la Direction des Relations internationales dans l'accueil des Chercheurs Etrangers selon leur statut. Le BACE intervient une fois les candidatures validées et prend contact avec le Chercheur Etranger et avec le Référent d'accueil au moment de la constitution du dossier administratif.

M. HAMARD souhaite que soit ajouté le terme « *techniques* » à l'accueil des personnels administratifs.

4.3. Convention Université d'Angers – Résidence Appart Hôtel

Mme ESTEVE présente un exemple de convention relatif au problème de logement. Ici, l'Université d'Angers a négocié des prix avec Appart Hôtel. Le BACE propose et informe les Chercheurs Etrangers sur les hôtels disponibles et leurs tarifs mais ne s'engage pas à leur fournir un logement.

La convention entre l'Université d'Angers (BACE) et la Résidence Appart Hôtel est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

5. Projet : Histoire de l'Université d'Angers

M. DENECHERE présente le projet : « Histoire de l'Université d'Angers ». L'UMR CERHIO et le département d'histoire propose, pour célébrer les 40 ans de l'Université d'Angers, de faire son histoire du Moyen-Age à nos jours. Des étudiants et des formations sont associés à ce projet. Les archives en la matière sont riches et permettent d'envisager un ouvrage complet. M. DENECHERE précise que les Presses Universitaires de Rennes ont décidé de l'inclure dans leur ligne éditoriale, ce qui sous entend une exigence et une reconnaissance scientifique particulière.

6. Primes de charges administratives et de responsabilités pédagogiques 2010-2011

M. MARTINA explique que le système des primes de charges administratives et de responsabilités pédagogiques pour 2010-2011 s'appuie le travail de refonte mené par M. MOGUEDET et s'intègre dans le nouveau référentiel des enseignants chercheurs. Néanmoins, ce document sera présenté différemment l'année prochaine pour respecter le décret relatif au statut des enseignants chercheurs et prendra en compte la notion de service. M. MARTINA précise que le document ne prend pas en compte les primes des directeurs de laboratoires. Le document sera présenté aux administrateurs dès qu'il sera finalisé.

M. MOGUEDET présente les critères et la répartition des primes de charges administratives et de responsabilités pédagogiques 2010-2011.

M. TAILLEFAIT explique que les responsables de Capacités ne figurent pas dans la grille présentée. M. MARTINA lui confirme qu'ils sont considérés comme « responsables L ». M. TAILLEFAIT souhaiterait que la fonction « Responsable échange, double diplômes, projet international » de l'UFR Droit, Economie et Gestion fasse l'objet d'une prime. M. MARTINA confirme cet ajout. M. TAILLEFAIT estime qu'il serait souhaitable que la fonction responsable de formation à distance soit définie et reconnue.

Les critères et la répartition des primes de charges administratives et de responsabilités pédagogiques 2010-2011 sont approuvés à l'unanimité avec 25 voix pour.

7. Dispositions budgétaires

7.1. Demande d'adhésion à l'UNF3S 2010 (Université numérique des sciences, de la santé et du sport)

La demande d'adhésion à l'UNF3S 2010 (Université numérique des sciences, de la santé et du sport) de 12 000€ est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour sous réserve de la répartition suivante : la moitié de la cotisation reste à la charge de l'Université et la seconde moitié est à la charge des composantes concernées au prorata du nombre d'étudiants inscrits :

- 6000 € : Université
- 1500 € : UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé
- 4500€ : Faculté de Médecine

7.2. Prise en charge des prestations liées à l'action sociale en 2009

Point retiré de l'ordre du jour.

8. Enseignements et vie étudiante

8.1. Démarche qualité dans l'offre de formation

M. DELABAERE rappelle que le conseil d'administration a approuvé le cadrage de la méthode d'auto-évaluation et la mise en place d'une instance d'évaluation et d'un groupe opérationnel d'auto-évaluation.

Le conseil d'administration a également validé le cadrage de l'offre de formation. Il rappelle que les dossiers sont à faire remonter à l'AERES (pour les renouvellements) et au Ministère avant le 15 octobre 2010. L'ampleur du travail qu'exige l'étude de ces dossiers en CEVU et CA nécessite la mise en place une commission ad hoc. Elle s'appuiera sur tout le travail et le cadrage déjà effectués pour l'autoévaluation. Elle se compose notamment du groupe opérationnel d'autoévaluation (composé de pilotes par domaine, des élus du conseil d'administration, du conseil scientifique et du CEVU). Ce dernier a fait une analyse par domaine de l'offre de formation actuelle et connaît bien le cadrage et les axes à préciser. Il pourra de ce fait évaluer le travail des équipes pédagogiques. La vice-présidente étudiante, le chargé de mission étudiant et quatre autres étudiants élus du CEVU sont également membres de la commission. Elle se réunira le 20 septembre 2010 sur l'ensemble de la journée. Cette réunion permettra une étude approfondie des dossiers et les membres représentant les conseils pourront apporter des précisions aux différentes instances. Cette commission s'inscrit dans la continuité de la démarche qualité déjà initiée dans la mise en place de l'offre de formation.

8.2. Charte de délocalisation des enseignements

M. MARTINA présente le projet de charte de délocalisation des enseignements. La CPU, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère des Affaires étrangères avaient élaboré un projet de charte de formations délocalisées qui n'a pas été finalisé.

M. WEBB explique que cette charte s'inscrit dans une démarche de qualité des délocalisations, notamment dans le montage des dossiers et en matière de connaissance de nos partenaires et de nos moyens. Il rappelle que l'Université d'Angers développe cinq formations délocalisées. Il espère que ce document facilitera le développement de nouvelles délocalisations. Il souhaite que la charte s'inscrive dans un processus de labellisation internationale de qualité de délocalisation en projet à la CPU.

La Charte de délocalisation des enseignements est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour sous réserve de la modification suivante :

IV Gestion financière du programme, 2ème paragraphe :

Les sources de financements doivent être soigneusement recensées côté français (apports des collectivités territoriales, Université d'Angers...) et côté pays partenaire (apports du partenaire étranger, contributions des étudiants)

La totalité des droits d'inscription et frais de formation de l'étudiant doit être explicitement mentionnée.

8.3. Contrat étudiant – Tutorat d'accompagnement

Les modalités de rémunération des contrats étudiants en fonction des missions et du niveau d'étude pour une mise en application à compter du 1^{er} septembre 2010 sont approuvées à l'unanimité avec 24 voix pour.

8.4. Cahier des charges pour la mise en place d'un 10ème mois de bourse

M. DELABAERE présente les engagements de l'Université pour la mise en place d'un 10^{ème} mois de bourse. M. TANNOU suggère de modifier la partie liée aux engagements vis-à-vis du contrôle continu pour être en conformité avec la réalité. M. DELABAERE propose la formulation suivante : « *Le développement actuel du contrôle continu à l'écrit et à l'oral, pour un objectif de mise en œuvre de modes d'évolution et de contrôles des connaissances variés et adaptés.* ».

M. BOUJON apporte des précisions par rapport à la partie liée au repérage et à l'accompagnement des étudiants en risque de décrochage. Le texte est modifié en conséquence.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité avec 22 voix pour l'engagement de l'Université d'Angers relatif à la mise en œuvre du cahier des charges pour la mise en place d'un 10^{ème} mois de bourse.

8.5. Accompagnement des organisations étudiantes ayant des élus au sein des conseils centraux

Les conditions d'attribution de l'aide financière visant à accompagner l'action des organisations étudiantes qui concourent à la gestion de notre établissement sont approuvées à l'unanimité avec 22 voix pour sous réserve que la particularité liée à la première année de mandat soit supprimée, comme souhaité par M. TANNOU et M. BADIH.

Cet accompagnement concerne les organisations étudiantes qui disposent d'un ou plusieurs élus au sein d'un des trois conseils centraux : conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études et de la

vie étudiante. Le montant du forfait est de 200€ par an et par étudiant.

8.6. DU Formation technique complémentaire (UFR Médecine)

La demande de création du DU Formation technique complémentaire (UFR Médecine) est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour.

Les tarifs de ce DU sont de 150 euros (+ *droits universitaires en vigueur dans l'établissement + médecine préventive*)

8.7. Demande de création d'un parcours recherche pluridisciplinaire pour les étudiants de Master 2 à ANGERS

Point retiré de l'ordre du jour et reporté au CA du 07/10/10.

8.8. Demande de création du DIU Direction de projets culturels : territoire, innovation et coopération (UFR Droit, économie et gestion)

Point retiré de l'ordre du jour et reporté au CA du 07/10/10.

8.9. Accord de double diplôme en partenariat international pour la délivrance des diplômes Bachelor Honours Diploma (European Engineer Degree) «Animal Production» Productions animales (Université des Sciences Appliquées à Dronten - Pays Bas) et la Licence professionnelle «Métiers du Conseil en Elevage» - Domaine : Productions Animales (Université d'Angers - IUT, AGROCAMPUS OUEST RENNES, Groupe ESA)

L'Accord de double diplôme en partenariat international pour la délivrance des diplômes Bachelor Honours Diploma (European Engineer Degree) «Animal Production» Productions animales (Université des Sciences Appliquées à Dronten - Pays Bas) et la Licence professionnelle «Métiers du Conseil en Elevage» - Domaine : Productions Animales (Université d'Angers - IUT, AGROCAMPUS OUEST RENNES, Groupe ESA) est approuvé à l'unanimité avec 22 voix pour sous réserve des remarques et modifications suivantes :

- Les parties : Les parties au contrat sont l'Université d'Angers et l'Université de Dronten (modification du nombre d'exemplaires et des signataires).

- Article 1 : Les parties souhaitent collaborer en matière d'enseignement, par la délivrance de deux diplômes : l'un délivré par l'Université d'Angers, Institut Universitaire de Technologie, Département Génie Biologique, établissement habilité et de AgroCampus Ouest, établissement cohabilité : le diplôme de Licence Professionnelle : «Métiers du Conseil en Elevage»,

- Article 2 : La mise en œuvre de ce double diplôme est faite par l'Université d'Angers (Institut Universitaire de Technologie) en partenariat avec le Groupe Ecole Supérieure d'Agriculture (Groupe ESA) et AgroCampus Ouest, comme stipulé dans la convention du 2 mars 2010.

L'inscription de l'étudiant à l'Université d'Angers pour le 3^{ème} semestre est exonérée.

8.10. Liste des UEL

La Liste des UEL proposée à la rentrée 2010-2011 est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour.

9. Evaluation IUT

Point reporté au CA du 07/10/10.

10. Procès-verbaux des CA du 29/04/2010 et du 03/06/2010

Les procès-verbaux des CA du 29/04/2010 et du 03/06/2010 sont approuvés à l'unanimité avec 21 voix pour sous réserve des modifications suivantes :

- Page 4 du PV du CA du 29 avril 2010 : M. CHRISTOFOL souhaite intervenir en tant que représentant du SNESUP, indirectement à l'origine de ce recours. Il précise que la section locale du SNESUP n'a pas été consultée et que le recours est une initiative nationale.
- Page 8 du PV du 3 juin 2010 : Mme REY a cru comprendre que l'UFR Sciences souhaitait se désengager sur ce point. Si cela est confirmé, elle aimerait savoir comment seront réparties les futures inscriptions entre les deux départements.

11. Patrimoine immobilier : dossier d'expertise pour l'extension de l'UFR ITBS

M. MOGUEDET présente le dossier d'expertise pour l'extension de l'UFR ITBS qui s'intègre dans le CPER 2007-2013.

Le dossier d'expertise pour l'extension de l'UFR ITBS et son plan de financement sont approuvés à l'unanimité avec 21 voix pour.

12. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

13. Aménagements de service des enseignants du second degré

Le contingent de 3 aménagements de service de 192 heures accordés à certains personnels enseignants du second degré à partir de 2010 est approuvé à l'unanimité avec 21 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MARTINA lève la séance à 18H35.

**Le Président
de l'Université d'ANGERS,
Daniel MARTINA**



**Le Directeur général des services
de l'Université d'ANGERS,
Henri-Marc PAPAVOINE**

